

## Conseils pratiques :

**Évitez de laisser des buissons sous les grands arbres**, ils propageraient le feu. En effet, un végétal enflammé produit au moins deux fois sa hauteur de flammes. Privilégiez donc les espaces entre les grands arbres.

**Nettoyez régulièrement votre toiture** afin qu'elle ne soit pas encombrée d'aiguilles ou de feuilles qui pourraient favoriser le feu sur votre habitation en cas d'incendie.

**Privilégiez les espèces feuillues**, elles contiennent moins de substances pouvant favoriser le feu (résines, essences) et sont donc moins inflammables. Néanmoins, elles brûlent comme les autres. En outre, ces arbres laisseront passer le soleil l'hiver puisqu'ils auront perdu leurs feuilles.

**Évitez les tas de bois** à proximité de l'habitation.

Le débroussaillage constitue le meilleur moyen de protection individuel contre le feu. Si il est fait correctement, vous préserverez votre habitation et votre vie. Cela permet également d'assurer une meilleure sécurité aux secours. Chaque citoyen doit être en mesure de fournir des conditions de sécurité optimales à nos services de secours. Toutefois, en cas de feu déclaré, la première consigne de sécurité est de vous enfermer dans votre habitation... **Mais tout d'abord, débroussailliez !**

## INFORMER, C'EST PREVENIR !



Source : Arrêté Préfectoral N° 1000 du 19/05/2004 relatif au débroussaillage et au maintien en état débroussaillé des espaces naturels sensibles du département.

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DES MASSIFS CONCORS - SAINT-VICTOIRE  
ADRESSE POSTALE : Immeuble le Derby  
570, avenue du Club Hippique 13090 Aix-en-Provence  
Tél. 04.42.64.60.90 fax 04.42.64.60.99 email : contact@grandsitesainte victoire.com

# Comment se protéger efficacement du feu ?



Habitation en forêt dont l'état de débroussaillage est insuffisant, menacée par un incendie avec intervention d'un Canadair en plein largage

Petit mémo pour un débroussaillage utile.

“ Se vos tua lou fue, leve-li lou mastega : si tu veux tuer le feu, enlève-lui la nourriture. “

Grand Site Sainte Victoire



# Schéma explicatif de la réglementation et des conseils liés au débroussaillage



**Ce que l'on conseille.**

5 mètres entre les masses de branches.

5 à 10 mètres de la première branche.

5 à 10 mètres de la première branche.

Pas de buissons sous les grands arbres. Eviter de laisser les buissons dépasser 3 mètres de haut.

**Ce que dit la loi.**

Minimum 2 mètres entre les masses de branches.

Aplomb du mur à au moins 3 mètres de la première branche.

Aplomb du mur à au moins 3 mètres de la première branche.

5 mètres minimum entre les buissons.

